



CIMENTS DU MAROC

Les actionnaires de Ciments du Maroc se sont réunis le 2 mai 2018 sur convocation du Conseil d'Administration en Assemblée Générale Mixte.

À titre extraordinaire, l'Assemblée Générale a décidé de limiter la durée statutaire du mandat des Administrateurs à deux années.

Après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se soldant par un bénéfice net de 774248306,82 dirhams, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, dont la distribution d'un dividende ordinaire de 75 dirhams par action, et d'un dividende exceptionnel de 25 dirhams par action, qui seront mis en paiement le 5 juillet 2018.

Les états de synthèse, certifiés par les Commissaires aux Comptes, relatifs aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017, ont été publiés le 2 avril 2018: n'ayant subi aucun changement après la tenue de l'Assemblée Générale Mixte, ils ne feront pas l'objet d'une nouvelle publication.

À l'issue de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration de Ciments du Maroc s'est réuni et a renouvelé le mandat de Président de Monsieur Mohamed Chaïbi.